FOURNITURE

D'UN LAVE-VAISSELLE

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Règlement de la Consultation

Date limite de réception des offres :

Le lundi 3 juin 2019 à 16h.

ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

.1. Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur
LYCEE MAURICE GENEVOIX
29 rue du fort
92120 MONTROUGE

1.2. Remise des offres :

La date limite de réception des plis est fixé au **lundi 3 juin 2019 à 16h.**

Le pli devra comporter les mentions **« OFFRE RELATIVE A LA MISE EN CONCURRENCE POUR L'ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE (FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION)**

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 120 jours à compter de date de remise des offres.

Les offres doivent être acheminées dans les conditions suivantes :

Transmission par voie électronique sur le site : www.aji-france.com

Tout envoi par mail dématérialisé (ex : par mail …) ne sera pas accepté. Une copie de sauvegarde électronique peut être remise sous pli (clé USB). Cette copie est remise sous pli scellé dans les délais impartis et devra comporter obligatoirement la mention « copie de sauvegarde ».
Elle sera adressée à l'adresse suivante:

Lycée Maurice GENEVOIX
29, Avenue du Fort
92120 MONTROUGE

Toute réponse dématérialisée devra parvenir à destination avant la date et l'heure limite de remise des plis. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception. Les réponses dématérialisées qui seraient transmises après la date et l'heure limites ne seront pas prises en compte.

Nota : ACTIONS ET RECOMMANDATIONS PREALABLES
Pour pouvoir faire une offre électronique, l'entreprise doit s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plate-forme aji-France.fr. Pour une première utilisation, il est recommandé d'effectuer une simulation de dépôt électronique en amont, proposée par la plateforme.
Aucun logiciel n'est requis pour cette application, en dehors de la compatibilité de votre poste avec java (version 1.6 minimum). Un autotest est accessible sur la plate-forme dans le menu « Aide / Prérequis » de votre espace privatif. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'assurer par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.
Un auto-test est accessible depuis l'espace privatif de chaque entreprise sur la plate-forme. Le support téléphonique de la plate-forme n'intervient plus dans l'heure qui précède la date et heure limites de dépôt. S'il intervient sur appel entrant, il ne peut pas garantir la résolution des problèmes du fait du manque de temps restant avant la date limite de dépôt.
Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes:

- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .rtf./ .pdf / .xls ; - ne pas utiliser certains formats, notamment les “.exe”, les formats vidéo ; - ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros” ;

- faire en sorte que l’offre ne soit pas trop volumineuse ; - tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l’anti-virus, à charge de l’entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l’objet d’un archivage de sécurité par l’acheteur. Ces offres seront donc réputées n’avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Personne à contacter pour tout renseignement complémentaire :
Madame JACOB - Adjointe –gestionnaire tél : 01 49 65 65 00
Monsieur LECOINTE - chef de cuisine tél : 01 49 65 65 16

1.3. Type d'acheteur public
Etablissement public local d’enseignement
Personne responsable du marché : Madame VERNUCCIO, proviseur

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE

2.1. Description

2.1.1. Description/objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture, l’installation et la mise en service avec formation des personnels d’un lave-vaisselle pour le service restauration et hébergement du lycée.

2.1.2. Lieu d’exécution des prestations

Les prestations ont lieu au service demi-pension du :

Lycée Maurice GENEVOIX
29 rue max DORMOY
92 120 MONTROUGE

2.1.3. Division en lots

Sans objet

2.1.4 Division en tranches

Sans objet.

2.1.5. Variantes

Les variantes sont autorisées.

2.1.6 Option

Sans objet.

2.2. Quantité à fournir :

Les quantités à fournir ainsi que les caractéristiques techniques des prestations à réaliser sont définies au CCP joint au présent marché.

2.3. Durée du marché (ou délai d'exécution) :

Le marché est conclu à compter de sa date de notification. Il court jusqu'à la réalisation du marché.
Le titulaire s'engagera à exécuter l'ensemble des prestations du marché selon le planning d'exécution qu'il aura fournir lors de la remise de son offre.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Conditions du marché :

3.1.1 Cautionnement et garanties exigées
Sans objet.

3.1.2 Modalités de financement et de paiement :
Financement sur le budget de l'établissement.
Le délai de paiement est fixé à trente jours pour les pouvoirs adjudicateurs (Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013) .

3.1.3 Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs attributaire du marché :
L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire des cotraitants pour l'exécution du marché.

3.2 Conditions d'examen des candidatures et des offres
Avant de procéder à l'examen des candidatures et des offres, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces, dont la production est réclamée aux paragraphes 5.1 et 5.2., sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier.

Examen des candidatures :

Les candidats doivent répondre aux exigences de l'article 52 du Code des Marchés Publics sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre. Les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières des candidats sont appréciées au regard des documents mentionnés à l'article

Examen des offres :

Le lycée se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur offre. Les offres incomplètes, irrégulières, inacceptables ou inappropriées sont éliminées.

ARTICLE 4 : PROCEDURE

4.1. Type de procédure
Marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

4.2. Critères d'attribution

L'analyse de l'offre de base, puis de l'offre comportant des variantes, sera faite pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

Critère	%	Commentaire
Valeur technique de l'offre	**50%**	- Mémoire technique complet : détaillant le type de matériel, plans, conditions de livraison et d'installation, respect des normes environnementales (cf art.5.5)
Montant de la proposition (€)	**35%**	- Il sera apprécié en fonction de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).
calendrier d'exécution du marché	**15%**	- en fonction de la maitrise du candidat à respecter les délais de livraison (*mise en place du matériel le 5/09/2019)* - FOURNIR un planning détaillant les différentes étapes de la prestation à réaliser.

Une note de 0 à 10 est affectée à chaque critère.

L'addition des 3 notes permettra de classer les entreprises par ordre décroissant. L'offre économiquement la plus avantageuse retenue sera celle qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé.

ARTICLE 5 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. Contenu du dossier de la consultation :

- le présent règlement de consultation.
- le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).
- la Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF).
- le billet de visite à compléter
- plan au 1/50ème (à établir par le candidat)
- planning d'exécution du MAPA (à établir par le candidat)

5.2 Situation propre des opérateurs économiques – capacité juridique

1/ Lettre de candidature dûment remplie et signée

2/ Dans le cas où la personne qui signerait le marché pour le compte de l'entreprise candidate ne serait pas le dirigeant de l'entreprise ou tout autre représentant de l'entreprise juridiquement habilité à l'engager, preuve de sa capacité à signer le marché par la production d'une délégation de pouvoir.

3/ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics (interdictions de soumissionner) **sur papier libre** dûment rempli et signé **ou par imprimé DC1, rubrique F1**.

5.3 Capacité économique et financière

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (sur papier libre ou par **imprimé DC2, rubrique D-1,** dûment remplie) ;

- Attestation d'assurance pour risques professionnels en cours de validité

5.4 Capacité technique :

- Références de l'entreprise : une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat

5.5 Documents relatif à l'offre (cf. CCP article 3):

- La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) dûment complétée.
- Un mémoire technique comprenant les informations, définies ci-après accompagné de la documentation technique correspondante le cas échéant :
  - Nom du constructeur, référence
  - Modes constructifs (épaisseur et nature des inox…)
  - Qualité des matériaux (normes hygiène alimentaire …)
  - Lieu de fabrication
  - Conditions et raccords des fluides
  - Poids, dimensions, puissance
  - Performances et caractéristiques physiques : débit, temps de cycle, températures
- Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des prestations (installation sur site, garanties sur site pièces , main d'œuvre et déplacement)
- Un calendrier détaillé d'exécution de la prestation (à fournir)
- RIB
- Extrait Kbis
- Attestation d'assurances en cours de validité

Les offres seront présentées en euros.